Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260608-20260605_04-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le lundi 1er juin 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. MAO Sullivan, Mme SABOURDY Stéphanie, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky, Mme LAONET Anne, M. PENVEN Sébastien, Mme DEREDEL Guénaëlle

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme MAREC Perrine (donne pouvoir à Mme DEREDEL Guénaëlle), M. MAGUER Mikaël (donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves)

Etaient absents et excusés : M. RONCIERE Nicolas

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. LE BORGNE Yves

***

OBJET : Délibération n°20260605_04 Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Les élections sénatoriales se dérouleront à Quimper le dimanche 27 septembre 2026. Il appartient au conseil municipal de désigner 3 titulaires et 3 suppléants qui participeront à cette élection.
Une seule liste a été déposée en mairie. Il est procédé à l'élection à bulletins secrets. Après avoir procédé au dépouillement, les résultats suivants sont proclamés :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260608-20260605_04-DE

Liste Anne LAONET : 14 voix.

Sont donc désignés en tant que délégués pour participer aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Vu le Code électoral : articles L 280 à L 293, LO. 438-1 et suivants, LO. 500, LO. 501, L 502, LO. 527, LO. 528, L 529, R. 130-1 à R. 148, R. 271, R. 272, R. 274 à R. 276, R. 303, R. 304, R. 318 et R. 319 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L 2113-1 et suivants, L 2121-14 à L 2121-18, L 2121-26 et L 2122-17, tant dans leurs versions antérieures que postérieures à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Délégués titulaires	1	Anne LAONET
	2	Pascal BOZEC
	3	Sidonie JARNO

Délégués suppléants	1	Philippe AMEEL
	2	Virginie LE GARREC
	3	Sébastien PENVEN

Le secrétaire de séance,
Yves LE BORGNE

Le Maire,
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE (Finistère)